



Glisten Garbage Disposer Cleaner

Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022) & Conformément à la norme 29 CFR § 1910.1200, Hazard Communication Standard (HCS) (modifié en 2024)
Date d'émission: 10-27-2025 Version: 1.0

SECTION 1 Identification

1.1. Identificateur SGH du produit

Nom commercial : Glisten Garbage Disposer Cleaner

1.2. Autres moyens d'identification

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

Utilisation recommandée : Nettoyeur d'ordures ménagères

1.4. Données relative au fournisseur

Iron Out dba Summit Brands
6714 Pointe Inverness Way, Suite 200
Fort Wayne, IN, 46804-7935
USA
T 260-483-2519

1.5. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence : 1-800-424-9300 (CHEMTREC)

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA/US)

Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2

Provoque irritation cutanée.
Provoque un sévère irritation des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

Étiquetage GHS CA/US

Pictogrammes de danger (GHS CA)



Mention d'avertissement (GHS CA)

: Attention

Mentions de danger (GHS CA)

: Provoque irritation cutanée
Provoque un sévère irritation des yeux

Conseils de prudence (GHS CA)

: Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.
Porter vêtements de protection, protection des yeux et du visage.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical ou consulter un médecin.
Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical ou consulter un médecin.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Informations complémentaires

:

Glisten Garbage Disposer Cleaner

Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022) & Conformément à la norme 29 CFR § 1910.1200, Hazard Communication Standard (HCS) (modifié en 2024)

2.3. Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3 Composition/information sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%
Malic acid	Acide malique	n° CAS: 6915-15-7	15 - 40
Laurylsulfate de sodium	Laurylsulfate de sodium	n° CAS: 151-21-3	10 - 30
Sulfonic acids, C14-16-alkane hydroxy and C14-16-alkene, sodium salts	Sulfonates, alkyl (C14-16) olefin, sodium salt / Sodium sulfonates, C14-16-alkane hydroxy and C14-16-alkene / Sodium (C14-16) olefin sulfonate / Sulphonic acids, C14-16-alkane hydroxy and C14-16-alkene, sodium salts / SODIUM C14-16 OLEFIN SULFONATE / Sulfonic acids, C14-16 (even numbered)-alkane hydroxy and C14-16 (even numbered)-alkene, sodium salts / Sodium C14-16 olefin sulfonate / Bio-terge AS-40 / .alpha.-Alkene(C14-16)sulphonic acid, sodium salt / Sulfonated alkyl(C14-16)alcohol or alkene(C14-16), sodium salt / Sodium salt of (hydroxyalkane(C14-16)sulfonic acid and alkene(C14-16)sulfonic acid) / Reaction mass of hydroxy-alkanesulfonic acids, C14-16, and olefinsulfonic acids, C14-16, sodium salts	n° CAS: 68439-57-6	5 - 10
Sodium xylene sulfonate	SODIUM XYLENESULFONATE / Dimethylbenzenesulfonic acid, sodium salt / Benzenesulfonic acid, dimethyl-, sodium salt (1:1) / Benzenesulphonic acid, dimethyl-, sodium salt / Xylenesulfonic acid, sodium salt / Xylenesulfonate, sodium / Sodium xylenesulphonate / Sodium dimethylbenzenesulfonate / Benzenesulfonic acid, dimethyl-, sodium salt / Sodium xylene sulfonate	n° CAS: 1300-72-7	1 - 5

Remarques

: Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

CANADA GHS: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial conformément au HPR modifié en décembre 2022.

GHS États-Unis: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial conformément au paragraphe (i) du § 1910.1200.

SECTION 4 Premiers soins

4.1. Description des premiers soins nécessaires

Premiers soins après inhalation

: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de malaise consulter un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau

: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Glisten Garbage Disposer Cleaner

Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022) & Conformément à la norme 29 CFR § 1910.1200, Hazard Communication Standard (HCS) (modifié en 2024)

Premiers soins après contact oculaire	: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
Premiers soins après ingestion	: Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, demander à la personne de se pencher en avant. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
Premiers soins général	: En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Le personnel médical devrait être informé de la/des substance(s) concernée(s) afin de prendre des mesures de protection individuelle. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Conserver hors de la portée des enfants.

4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation	: Toute inhalation prolongée peut être nocive.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, un œdème, un assèchement, un dégraissage et des gerçures de la peau.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque une irritation des yeux. Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

4.3. Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement	: Traitement symptomatique.
----------------------------------	-----------------------------

SECTION 5 Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés	: Poudre chimique, CO2, sable sec ou mousse résistant à l'alcool.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un jet d'eau puissant qui pourrait étendre l'incendie.

5.2. Dangers spécifiques du produit

Danger d'incendie	: Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie. En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées.
Danger d'explosion	: Aucun danger d'explosion direct.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.

5.3. Mesures spéciales de protection pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: En cas d'incendie: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Sortez les conteneurs de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque personnel.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Mesures générales	: En présence d'une quantité importante de produit déversé : Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Tenir à l'écart le personnel non requis. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.
Précautions pour la protection de l'environnement	: Éviter le rejet dans l'environnement.

Glisten Garbage Disposer Cleaner

Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022) & Conformément à la norme 29 CFR § 1910.1200, Hazard Communication Standard (HCS) (modifié en 2024)

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour la rétention	: Arrêtez les fuites si cela vous est possible sans prendre de risque personnel. Contenir la matière déversée en l'endiguant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau.
Procédés de nettoyage	: Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice). Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau.
Autres informations	: Ce produit et son récipient doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale.

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13

SECTION 7 Manutention et stockage

7.1. Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Éviter le contact avec la peau et les yeux. Évitez de respirer vapeurs. Ne pas goûter ni avaler. Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel. Manipuler et ouvrir les conteneurs avec précaution.
Mesures d'hygiène	: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Dangers supplémentaires lors du traitement	: Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

7.2. Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conditions de stockage	: Tenir hors de portée des enfants. Conserver fermé dans un endroit sec, frais et très bien ventilé. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).
Matières incompatibles	: Agents oxydants forts.
Matériaux d'emballage	: Toujours conserver le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.

SECTION 8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles d'ingénierie appropriés

Contrôles techniques appropriés	: Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des mains:
Gants de protection obligatoires. Confirmer d'abord avec un fournisseur connu.
Protection oculaire:
Lunettes de protection obligatoire

Glisten Garbage Disposer Cleaner

Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022) & Conformément à la norme 29 CFR § 1910.1200, Hazard Communication Standard (HCS) (modifié en 2024)

Protection de la peau et du corps:
Porter un vêtement de protection approprié. Conformément aux directives de votre employeur.

Protection des voies respiratoires:
Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH. Le respirateur devrait être choisi près et employé sous la direction des exigences après de professionnel d'une salubrité qualifiée et de sûreté trouvées dans la norme du respirateur de l'OSHA (29 CFR 1910.134), CAN/CSA-Z94.4 et la norme de la norme ANSI pour la protection respiratoire (Z88.2).

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Solide
Apparence	: Poudre.
Couleur	: blanc Bleu clair
Odeur	: Aucune donnée disponible
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 5,48 – 6,32 (1% @ 20C)
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Non applicable
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Propriétés explosives	: Non explosif.
Propriétés comburantes	: Non oxydant.
Limites d'explosivité	: Non applicable
Caractéristiques d'une particule	: Aucune donnée disponible

9.2. Données (supplémentaires) concernant certains classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10 Stabilité et réactivité

Réactivité	: Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	: Éviter la chaleur et le soleil direct. Ne pas mélanger avec d'autres substances chimiques.
Matières incompatibles	: Agents oxydants forts.
Produits de décomposition dangereux	: Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.

Glisten Garbage Disposer Cleaner

Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022) & Conformément à la norme 29 CFR § 1910.1200, Hazard Communication Standard (HCS) (modifié en 2024)

SECTION 11 Données toxicologiques

11.1. Informations sur les voies d'exposition probables

Toxicité Aiguë (voie orale) : Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée) : Non classé
Toxicité aigüe (inhalation) : Non classé

Malic acid (6915-15-7)	
DL50 orale rat	3500 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
DL50 cutanée lapin	> 20000 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit
CL50 Inhalation - Rat	> 1,306 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity), Guideline: EU Method B.2 (Acute Toxicity (Inhalation))

Sulfonic acids, C14-16-alkane hydroxy and C14-16-alkene, sodium salts (68439-57-6)	
DL50 orale rat	2220 mg/kg (Source: OECD_SIDS)
DL50 cutanée lapin	> 740 mg/kg (Source: OECD_SIDS)
CL50 Inhalation - Rat	> 52 mg/l/4h

Sodium xylene sulfonate (1300-72-7)	
DL50 orale rat	1000 mg/kg (Source: NZ_CCID)
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg (Source: ECHA_API)
CL50 Inhalation - Rat	> 6,41 mg/l (Equivalent or similar to OECD 403, 232 minutes, Rat, Male / female, Experimental value, Inhalation (aerosol), 14 day(s))

Laurylsulfate de sodium (151-21-3)	
DL50 orale rat	1288 mg/kg (Source: NLM_CIP)
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
CL50 Inhalation - Rat	> 3900 mg/m³ (Exposure time: 1 h Source: NLM_CIP)

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque un sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé

Sulfonic acids, C14-16-alkane hydroxy and C14-16-alkene, sodium salts (68439-57-6)	
NOAEL (chronique, oral, animal/mâle, 2 ans)	≥ 195 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male
NOAEL (chronique, oral, animal/femelle, 2 ans)	≥ 259 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female

Sodium xylene sulfonate (1300-72-7)	
NOAEL (chronique, oral, animal/femelle, 2 ans)	≥ 60 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female, Guideline: OECD Guideline 453 (Combined Chronic Toxicity / Carcinogenicity Studies)

Toxicité pour la reproduction : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : Non classé

Glisten Garbage Disposer Cleaner

Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022) & Conformément à la norme 29 CFR § 1910.1200, Hazard Communication Standard (HCS) (modifié en 2024)

Sodium xylene sulfonate (1300-72-7)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	1000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 407 (Repeated Dose 28-Day Oral Toxicity Study in Rodents)
Danger par aspiration	: Non classé
Voies d'exposition possibles	: Contact avec la peau et les yeux. Ingestion. Inhalation.
Symptômes/effets après inhalation	: Toute inhalation prolongée peut être nocive.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, un œdème, un assèchement, un dégraissage et des gerçures de la peau.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque une irritation des yeux. Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

SECTION 12 Données écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme)	: Non classé
Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme)	: Non classé

Malic acid (6915-15-7)	
CL50 - Poissons [1]	> 100 mg/l Test organisms (species): Danio rerio (previous name: Brachydanio rerio)
CE50 72h - Algues [1]	> 100 mg/l Test organisms (species): Raphidocelis subcapitata (previous names: Pseudokirchneriella subcapitata, Selenastrum capricornutum)

Sulfonic acids, C14-16-alkane hydroxy and C14-16-alkene, sodium salts (68439-57-6)	
CL50 - Poissons [1]	1 – 10 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Brachydanio rerio [static] Source: IUCLID)
CL50 - Poissons [2]	12,2 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Brachydanio rerio [semi-static] Source: IUCLID)
CE50 - Crustacés [1]	4,53 mg/l Test organisms (species): Ceriodaphnia sp.
CE50 72h - Algues [1]	5,2 mg/l Test organisms (species): Skeletonema costatum
NOEC (chronique)	6,3 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
LOEC (chronique)	20 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'

Sodium xylene sulfonate (1300-72-7)	
CL50 - Poissons [1]	> 1000 mg/l (EPA OTS 797.1400, 96 h, Oncorhynchus mykiss, Static system, Fresh water, Experimental value)
CE50 - Crustacés [1]	> 1000 mg/l (EPA OTS 797.1300, 48 h, Daphnia magna, Static system, Fresh water, Experimental value)
CE50 96h - Algues [1]	≥ 230 mg/l (EPA OTS 797.1050, Selenastrum capricornutum, Static system, Fresh water, Experimental value)

Laurylsulfate de sodium (151-21-3)	
CL50 - Poissons [1]	15 – 18,9 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [static] Source: EPA)
CL50 - Poissons [2]	8 – 12,5 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [static] Source: EPA)
CE50 - Crustacés [1]	1,8 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	11,1 mg/l Test organisms (species): other aquatic crustacea:
CE50 72h - Algues [1]	53 mg/l (Species: Desmodesmus subspicatus)

Glisten Garbage Disposer Cleaner

Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022) & Conformément à la norme 29 CFR § 1910.1200, Hazard Communication Standard (HCS) (modifié en 2024)

Laurylsulfate de sodium (151-21-3)	
CE50 72h - Algues [2]	53 mg/l Test organisms (species): Desmodesmus subspicatus (previous name: Scenedesmus subspicatus)
CE50 96h algae (3)	3,59 – 15,6 mg/l (Species: Pseudokirchneriella subcapitata [static])
CE50 96h - Algues [1]	30 – 100 mg/l (Species: Desmodesmus subspicatus)
CE50 96h - Algues [2]	117 mg/l (Species: Pseudokirchneriella subcapitata)
NOEC chronique poisson	≥ 1,357 mg/l Test organisms (species): Pimephales promelas Duration: '42 d'

12.2. Persistance et dégradation

Malic acid (6915-15-7)	
Persistence et dégradabilité	Rapidement dégradable
Sulfonic acids, C14-16-alkane hydroxy and C14-16-alkene, sodium salts (68439-57-6)	
Persistence et dégradabilité	Rapidement dégradable
Sodium xylene sulfonate (1300-72-7)	
Persistence et dégradabilité	Readily biodegradable in water.
Laurylsulfate de sodium (151-21-3)	
Persistence et dégradabilité	Rapidement dégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Sulfonic acids, C14-16-alkane hydroxy and C14-16-alkene, sodium salts (68439-57-6)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-1,3 (at 20 °C (at pH 5.43)
Sodium xylene sulfonate (1300-72-7)	
Potentiel de bioaccumulation	Not bioaccumulative.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-3,12 (at 20 °C (at pH 11.96)
Laurylsulfate de sodium (151-21-3)	
FBC - Poissons [1]	(will not bioconcentrate)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	1,6

12.4. Mobilité dans le sol

Sodium xylene sulfonate (1300-72-7)	
Tension de surface	71 mN/m (20 °C, 90 %, EU Method A.5: Surface tension)
Écologie - sol	Highly mobile in soil.
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	1,42 (log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0, Calculated value)

12.5. Autres effets nocifs

Ozone	: Non classé
Gaz à effet de serre fluoré	: Non

Glisten Garbage Disposer Cleaner

Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022) & Conformément à la norme 29 CFR § 1910.1200, Hazard Communication Standard (HCS) (modifié en 2024)

SECTION 13 Données sur l'élimination

Méthodes de traitement des déchets	: Éliminez les matières collectées conformément à la réglementation.
Recommandations pour l'élimination des eaux usées	: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination, recyclage ou ramassage.

SECTION 14 Informations relatives au transport

En conformité avec: TMD / DOT

TMD	DOT
14.1. Numéro ONU	
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport	
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	
Non réglementé	Non réglementé
14.3. Classe(s) de danger relative(s) au transport	
Non réglementé	Non réglementé
14.4. Groupe d'emballage (s'il y a lieu)	
Non réglementé	Non réglementé
14.5. Dangers environnementaux	
Non réglementé	Non réglementé
Pas d'informations supplémentaires disponibles	

14.6. Précautions spéciales pour l'utilisateur

TMD
Non réglementé

DOT
Non réglementé

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/789(^9) et au recueil IBC(^10)

Non applicable

SECTION 15 Informations sur la réglementation

Tous les composants de ce produit sont présents sur DSL

Tous les composants de ce produit sont enregistrés ou exempts d'enregistrement dans l'inventaire de la Loi sur la Réglementation des Substances Toxiques par l'Agence de la Protection de l'Environnement des Etats-Unis (TSCA)

Ce produit ou mélange n'est pas connu pour contenir de composant chimique toxique en excès de la limite de la concentration applicable comme spécifié dans 40 CFR §372.38(a) assujetti aux exigences de rapport de la section 313 du "Title III" du "Superfund Amendments and Reauthorization Act" de 1986 et 40 CFR Part 372.

Glisten Garbage Disposer Cleaner

Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022) & Conformément à la norme 29 CFR § 1910.1200, Hazard Communication Standard (HCS) (modifié en 2024)

**AVERTISSEMENT:**

Ce produit peut vous exposer à .beta.-Myrcene, identifié par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer. Pour de plus amples informations, prière de consulter www.P65Warnings.ca.gov.

Composant	Réglementations nationales ou locales
Sodium sulfate(7757-82-6)	U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List; U.S. - Massachusetts - Liste Right To Know; U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) - Environmental Hazard List
Amidon(9005-25-8)	U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List; U.S. - Massachusetts - Liste Right To Know
Dipropylene glycol(25265-71-8)	U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List
C.I. Acid Blue 9, disodium salt(3844-45-9)	U.S. - Massachusetts - Liste Right To Know

SECTION 16 Autres informations

Date d'émission : 10-27-2025

Autres informations : Pour obtenir une FS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.

Les renseignements contenus dans cette fiches de données de sécurité ont été écrits par Dell Tech Laboratories Ltd. (www.delltech.com) selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles. L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.